

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/192

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2022

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/192

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et l'animation socioculturelle »,

Vu la décision n°2020/094 du 2 octobre 2020 portant sur le Festival Méli Mélo 2021,

Vu la délibération 2021/121 du 9 juillet 2021 portant sur le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2021-2024,

Vu l'avis de la commission « Jeunesse Citoyenneté » du 30 septembre 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

LE FESTIVAL MÉLI MÉLO 2022

Depuis 13 ans, la Communauté de Communes de Montesquieu s'inscrit dans la programmation du festival de marionnettes « *Méli Mélo* » en accueillant sur son territoire des spectacles de marionnettes pour le jeune public, les adolescents et les familles.

Cet événement est organisé par les communes de Cestas et de Canéjan, en partenariat avec la CCM et les communes volontaires de notre territoire. Ce festival fêtera sa 22ème édition en 2022.

La Communauté de Communes de Montesquieu prend en charge les séances pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) lorsqu'une commune accueille un spectacle en séance tout public. Ces séances sont gratuites pour ces structures et les écoles concernées.

Des spectacles sont également programmés pour les multi-accueils ou assistantes maternelles du territoire.

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions techniques les compagnies et les artistes, il est fait appel aux services d'un régisseur technique.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la commune de CANEJAN, annexée à la présente délibération.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/192

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2022

Les spectacles

Pour le festival 2022, il est proposé de prendre en charge les montants des représentations suivantes :

MELI MELO 2021						
Spectacle	Compagnie	Public	Lieu	Date	Structures Éducatives	Coût TTC
Kazu dans la nuit	Singe Diesel	Dès 8 ans	LEOGNAN	Mardi 1 ^{er} février 2022	1 Scolaire	2 965,60 €
Mano Dino	Friiix Club	Dès 1 an	SAINT-MÉDARD-D'EYRANS	3 février 2022	2 Scolaires	1 394,40 €
Once upon a time	Carole, Olivier et Cies	Dès 9 ans	BEAUTIRAN	4 février 2022	1 Scolaire	816,20 €
Sovann, la petite fille et les fantômes	l'Aurore	Dès 6 ans	SAUCATS	7 février 2022	1 Scolaire	1 375,40 €
Au fond des mers	Collectif 23h50	Dès 18 mois	LEOGNAN	7 et 8 février 2022	4 représentations pour les structures d'accueil petite enfance	4 313,50 €
Un vilain petit canard	Cie Balsamique	Dès 3 ans	SAINT-SELVE	2 et 3 février 2021	1 Scolaire et 1 ALSH	2 863,28 €
TOTAL SPECTACLES						13 728,38 €
Mise à disposition Régisseur son & lumière						773,29 €
TOTAL						14 501,67 €

La communication

Dans le cadre du festival seront pris en charge par la Communauté de Communes : les programmes du festival pour diffusion sur l'ensemble du territoire ainsi que 8 affiches grands formats, soit un montant total et maximum de 150€.

Les ateliers

Afin de renforcer la signalétique du festival Méli-Mélo, sont conçues, avec la participation du FABLAB, de grandes lettres ou mains en bois. Celles-ci sont peintes et décorées par les enfants des accueils de loisirs avant d'être installées sur les espaces publics des communes participantes.

Pour mener à bien ce projet,

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20211125-2021_192-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/192

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2022

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tous documents y afférents pour le Festival et les ateliers,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2021 pour les ateliers,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2022 pour le Festival,
- Autorise Monsieur le Président de mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

